

Le rapport Werner – élaboration et tentatives de mise en œuvre (1970-1974)

Source: DANESCU, Elena Rodica. Le rapport Werner – élaboration et tentatives de mise en œuvre (1970-1974).

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_rapport_werner_elaboration_et_tentatives_de_mise_en_%C5%93uvre_1970_1974-fr-1fbe3657-5971-4f69-b82e-foc610df7c80.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Le rapport Werner – élaboration et tentatives de mise en œuvre (1970-1974)

Dans le sillage du [sommet européen de La Haye](#) (1^{er}-2 décembre 1969) et du [mémoire Barre de 1970](#), Pierre Werner se voit confier en mars de la même année, à la demande du Conseil de la Communauté économique européenne, la présidence d'un groupe spécial d'études chargé d'explorer les voies pour aboutir, dans une décennie, à une union économique et monétaire.

Le [rapport Werner](#) – présenté officiellement le 8 octobre 1970 – représente une avancée majeure dans le processus de construction européenne. Il prévoit la création d'une union économique et monétaire impliquant, en matière de politique monétaire, d'importants transferts de responsabilités des États vers la Communauté européenne. La réalisation de cette union économique et monétaire doit s'effectuer en deux étapes. Pendant la première, qui doit durer trois ans et débuter dès le 1^{er} juin 1971, les orientations fondamentales de la politique économique et monétaire sont peu à peu définies en commun. Les relations de change entre les monnaies de la Communauté sont progressivement resserrées et l'amplification des fluctuations entre les pays membres est en général contenue dans des limites relativement stables.

La deuxième étape prévoit que les actions entreprises seront poursuivies, mais de manière plus contraignante. Un Fonds européen de coopération monétaire ([FECOM](#)) est créé en 1973, qui pratiquera plus tard les interventions nécessaires sur le marché des changes pour maintenir la cohésion monétaire des pays membres. Un conseil chargé de définir la politique macroéconomique des Six est institué.

Prenant pour base le [rapport Werner](#), la Commission de la Communauté économique européenne élabore son propre plan, adopté par les Six le 22 mars 1971. Ce programme, divisé en trois étapes, doit aboutir à une union économique et monétaire avant la fin de la décennie. En dépit de la volonté politique de ses membres, la réalisation de l'union économique et monétaire, dont la création du serpent monétaire est une des premières initiatives, se trouvera partiellement compromise par la crise monétaire mondiale du printemps 1971 (crise du dollar) et le choc pétrolier de 1973.

Le rapport Werner est mis entre parenthèses *de facto* en 1974.